



MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**



Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.**

Membres absents excusés :

**Membres absents : Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	28

Objet :

-----

18.12.1121

Subvention à l'association Centre  
National de la Mémoire Arménienne -  
CNMA

104  
104  
104

## RAPPORT DE MADAME FARTAS

**Mesdames, Messieurs,**

Notre Ville mène une politique très active dans le domaine de la Mémoire. Ce travail est réalisé avec des associations ou des structures comme le Centre National de la Mémoire Arménienne, inauguré en 2013, situé à Décines, notre ville voisine.

Le CNMA s'articule autour de trois fonctions :

- centre de documentation et médiathèque ;
- centre de recherche pluridisciplinaire ;
- médiation culturelle et actions pédagogiques.

Le CNMA réalise un travail important tant sur le plan historique que pédagogique. Pour notre Ville, le Centre a tenu des expositions, des conférences (pour rappel, il avait participé au Collectif vaudais du Centenaire du génocide des Arméniens de 1915).

Il organise de nombreux accueils d'élèves de primaire et de secondaire.

Il accompagne différentes associations ou collectifs de la commune notamment celles qui se consacrent aux questions génocidaires et à l'Histoire de la traite et de l'esclavage.

Notre Ville, très attachée aux démarches de recherches historiques et aux actions de transmission, entend soutenir une structure de référence dont la valeur scientifique nourrit notre propre travail mémoriel.

Le CNMA s'autofinance en partie et demande aussi le soutien des collectivités locales de la Métropole de Lyon dont la nôtre.

En conséquence, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 10 000 € au CNMA ;
  
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget primitif 2018.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** les articles L. 1611-4 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux principes généraux et aux attributions du Conseil municipal;

**Considérant** la politique de la municipalité en matière de mémoire et les actions conduites par le Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) en la matière ;

**Entendu** le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Fatma FARTAS, adjointe déléguée ;

**Après en avoir délibéré, décide :**

➤ d'allouer une subvention de 10 000 € au Centre national de la mémoire arménienne (CNMA), sur les crédits du compte 6574 du budget principal 2018.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,**

<b>Nombre de suffrages exprimés : 28</b>
Votes Pour : 28
Votes Contre :
Abstention :

➤ alloue une subvention de 10 000 € au Centre national de la mémoire arménienne (CNMA), sur les crédits du compte 6574 du budget principal 2018.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.**

Pour extrait conforme



Madame la Maire,  
Hélène GÉROUY